

Règlement SUCYCIENNE 2020

Course & Marche - Sur routes et chemins

Horaires

- 8h30 Remise de dossards
- 9h30 Course de 700 m – Année 2009 et après
- 9h45 Course de 1700 m – Années 2005 à 2008
- 10h00 Départ de la marche 10 km – nés en 2004 et avant
- 10h30 Départ de la course 10 km – nés en 2004 et avant (course pour le Challenge Orpi)

Renseignements

06 75 33 57 95 – <https://athletisme.ess-sucy.fr/>

Départs

- Courses Enfants (700 m & 1700 m) Parc Montaleau.
- 10 km course et marche devant le 1, rue Pierre Sémard.

Arrivée

Parc Montaleau.

Inscriptions

- Sur internet : www.protiming.fr jusqu'au 3 septembre 2020.
- Par bulletin papier à retourner jusqu'au 3 septembre 2020 à :
Isabelle SCHMIT - 4, allée Van Gogh - 94370 Sucy-en-Brie.
- La veille samedi 5 septembre de 14h à 17h devant la médiathèque rue Maurice Berteaux à Sucy-en-Brie.
- Sur place le dimanche matin (+3€) jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course concernée.

Certificat médical

Je joins un certificat médical de moins d'un an avec la notification spécifique de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ou ma licence FFA 2019/2020 ou 2020/2021 (la licence triathlon n'est pas acceptée) à présenter au retrait du dossard.

Retrait des dossards

- La veille samedi 5 septembre de 14h à 17h devant la médiathèque rue Maurice Berteaux.
- Sur place le jour de la course à partir de 8h30, rue Montaleau (derrière le lycée des métiers).

Vestiaires

Pas de vestiaires cette année.

Ravitaillements

À l'arrivée uniquement exceptionnellement cette année, autosuffisance durant le parcours.

Récompenses

Récompense à l'arrivée sur le 10 km. Médailles pour tous les enfants arrivants.

Classements

Pour la course, classement général Hommes/Femmes pour le 1er de chaque catégorie Master et pour les 3 premiers des autres catégories. Pour la marche, classement général pour les 3 premiers Hommes et Femmes .

Résultats

Affichage sur internet : athletisme.ess-sucy.fr, athle.fr ou sur athle94.org

Annulation

En cas d'annulation pour un motif indépendant de notre volonté aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué.

Conditions générales

En application de l'article 1.231-3 du code du sport, tous les participants s'engagent à se soumettre au règlement. Ils affirment être pleinement conscients des risques liés à la pratique du sport sur routes ouvertes à la circulation. Ils acceptent l'exploitation des résultats, ainsi que les données et les images à caractère personnel les concernant, qui seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA. Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la FFA.

Nos partenaires

